

Une Deuxième Opinion de S&P Global comprend l'opinion de S&P Global Ratings sur la question de savoir si la documentation d'un instrument, d'un cadre ou d'un programme de finance durable, ou d'une opération de financement, est conforme à certains principes de finance durable publiés par des tiers. Certaines SPO peuvent également fournir notre avis sur la manière dont le financement prend en compte les facteurs de durabilité les plus importants de l'émetteur. Un SPO fournit un avis ponctuel, reflétant les informations qui nous ont été fournies au moment de sa création et de sa publication, et n'est pas surveillé. Nous n'assumons aucune obligation de mettre à jour ou de compléter la SPO pour refléter tout fait ou circonstance qui pourrait être porté à notre attention à l'avenir. Une SPO n'est pas une notation de crédit et ne tient pas compte de la qualité du crédit ni n'entre en ligne de compte dans nos notations de crédit. Voir [Analytical Approach: Second Party Opinions](#).

Cette version française est fournie sur demande et reflète la traduction de la version originale en anglais produite par S&P Global Ratings à la 13 mai 2026. En cas de divergence entre cette version française et la version originale en anglais, cette dernière prévaudra.

## Contact principal

**Alán Bonilla**  
San Francisco  
+1-415-371-5021  
alan.bonilla  
@spglobal.com

## Deuxième Opinion

# Cadre des obligations durables de Royal Bank of Canada

29 juin 2026

**Emplacement :** Canada

**Secteur :** Institutions financières

## Résumé de l'alignement

Aligné = ✓

Conceptuellement aligné = ○

Non aligné = ✕

- ✓ Principes applicables aux obligations sociales, ICMA, 2025
- ✓ Principes applicables aux obligations vertes, ICMA, 2025
- ✓ Lignes directrices applicables aux obligations durables de l'ICMA, 2021

Consultez la section [Évaluation de l'alignement](#) pour plus de détails.

## Points forts

**Royal Bank of Canada (RBC) inclut des critères d'admissibilité détaillés pour de nombreuses catégories de projets verts**, ce qui contribue à garantir de plus grands avantages climatiques et environnementaux. Ces critères comprennent des seuils d'émissions de gaz à effet de serre, des critères de densité de puissance et, dans certains cas, des considérations relatives à la chaîne de valeur.

## Faiblesses

Aucun point faible à signaler.

## Zones à surveiller

**Le cadre ne comporte pas de définitions de population cible pour certaines catégories de projets sociaux**, car les programmes offrent un accès universel. Cela pourrait améliorer l'efficacité des programmes et uniformiser les niveaux de service pour les programmes sociaux comme les soins de santé et l'éducation, mais pourrait diluer les avantages dont bénéficient les populations les plus vulnérables.

**Les engagements de déclaration du cadre indiquent que RBC pourrait inclure la déclaration des allocations**, ce qui constitue un engagement moins contraignant que dans de nombreux autres cadres. Toutefois, RBC a l'habitude de publier des rapports annuels sur la répartition des allocations.

Résumé de l'évaluation des projets Shades of Green

RBC ne dispose pas de projections concernant l'allocation prévue aux catégories de projets verts et sociaux, ni concernant la part du refinancement par rapport au financement de nouveaux projets, car ces éléments dépendront de la demande des clients et d'autres facteurs de marché. Historiquement, les allocations les plus importantes étaient destinées aux transports propres (environ 60 %), aux énergies renouvelables (20 %) et aux bâtiments écologiques (13 %), selon le rapport Green Bond de 2025.

| Energie à faible émission de carbone                                                                                                                                                 | Dark green   |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| Vents en mer et à terre                                                                                                                                                              |              |
| Solaire                                                                                                                                                                              |              |
| Géothermique                                                                                                                                                                         |              |
| Biomasse résiduelle et biocarburants renouvelables                                                                                                                                   |              |
| Énergie marémotrice                                                                                                                                                                  |              |
| Centrales hydroélectriques au fil de l'eau, à stockage par pompage et à petite échelle                                                                                               |              |
| Rénovation d'installations hydroélectriques existantes                                                                                                                               |              |
| Centrales hydroélectriques à stockage par pompage                                                                                                                                    |              |
| Hydrogène produit par électrolyse                                                                                                                                                    |              |
| Installations de stockage d'énergie à grande échelle, batteries, condensateurs, centrales à air comprimé et à volant d'inertie, supercondensateurs                                   |              |
| Infrastructures et équipements de transport et de distribution d'électricité                                                                                                         |              |
| Développement ou amélioration des systèmes de transport et de distribution existants ou nouveaux dédiés au raccordement des capacités de production d'énergie renouvelable au réseau |              |
| Efficacité énergétique                                                                                                                                                               | Light green  |
| Systèmes de chauffage, de ventilation et de conditionnement d'air, d'éclairage et appareils à haute efficacité énergétique                                                           |              |
| Systèmes centralisés de contrôle de l'énergie ;                                                                                                                                      |              |
| Nucléaire                                                                                                                                                                            | Medium green |
| Construction et exploitation sûre des nouvelles centrales nucléaires                                                                                                                 |              |

|                                                                                                                                                                                |                                                                                                          |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Investissements liés à la prolongation de la durée de vie et/ou à l'amélioration de l'efficacité des installations nucléaires existantes                                       |                                                                                                          |
| <b>Prévention et contrôle de la pollution</b>                                                                                                                                  |  Light green            |
| La collecte, le traitement ou la réhabilitation, le recyclage ou la réutilisation des émissions, des déchets, des déchets dangereux ou des sols contaminés ;                   |                                                                                                          |
| Les installations, les systèmes et l'équipement qui sont utilisés pour réduire les déchets envoyés dans des sites d'enfouissement ou les émissions.                            |                                                                                                          |
| <b>Gestion écologiquement durable des ressources naturelles vivantes et de l'utilisation des terres</b>                                                                        |  Medium to Light green  |
| Activités de production agricole qui réduisent les émissions de GES, améliorent la séquestration du carbone et/ou réduisent la consommation d'eau                              |                                                                                                          |
| Forêts gérées de manière durable et à des produits forestiers certifiés par des systèmes de certification forestière de tiers crédibles                                        |                                                                                                          |
| <b>Transport propre</b>                                                                                                                                                        |  Dark green             |
| Transport privé, y compris les véhicules électriques ou à hydrogène et les stations de recharge pour carburant à hydrogène ou véhicules électriques                            |                                                                                                          |
| Les transports publics, notamment les trains et tramways électrifiés, les bus électriques ou à hydrogène, et les stations de recharge pour hydrogène ou véhicules électriques. |                                                                                                          |
| <b>Gestion durable des eaux et des eaux usées</b>                                                                                                                              |  Light green          |
| La collecte, le traitement, le recyclage et la réutilisation des eaux, des eaux pluviales ou des eaux usées ;                                                                  |                                                                                                          |
| La prévention des inondations, la protection contre les inondations et la gestion des eaux pluviales.                                                                          |                                                                                                          |
| Activités de comptage de l'eau pour soutenir les initiatives de conservation                                                                                                   |                                                                                                          |
| Systèmes de distribution d'eau à efficacité améliorée                                                                                                                          |                                                                                                          |
| Usines de dessalement d'eau alimentées par des sources d'énergie à faible émission de carbone                                                                                  |                                                                                                          |
| <b>Biodiversité terrestre et aquatique</b>                                                                                                                                     |  Dark to Medium green |
| Activités contribuant à l'amélioration ou à la conservation de la biodiversité terrestre ou aquatique                                                                          |                                                                                                          |

|                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                               |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Plans de gestion des pêches fondés sur les écosystèmes, dispositifs d'exclusion des prises accessoires, modification des engins de pêche, politiques et plans visant à réduire la pêche fantôme |                                                                                                               |
| Gestion des habitats fauniques, réhabilitation, restauration et conservation des écosystèmes dégradés                                                                                           |                                                                                                               |
| <b>Bâtiments durables</b>                                                                                                                                                                       |  <b>Light green</b>          |
| Bâtiments résidentiels et commerciaux certifiés selon des normes de construction vérifiées par un tiers                                                                                         |                                                                                                               |
| Bâtiments résidentiels et commerciaux dont les performances en matière d'émissions de GES figurent parmi les 15 premiers centiles de leur ville, province/État ou pays.                         |                                                                                                               |
| Les rénovations ou les modernisations de bâtiments résidentiels ou commerciaux qui contribuent à réduire les émissions de GES d'au moins 30 %                                                   |                                                                                                               |
| <b>Adaptation au changement climatique</b>                                                                                                                                                      |  <b>Dark to Medium green</b> |
| Développer des systèmes d'aide à l'information pour le suivi des émissions de GES et des systèmes d'alerte précoce aux catastrophes naturelles                                                  |                                                                                                               |
| Accroître la résilience face aux impacts physiques du changement climatique                                                                                                                     |                                                                                                               |
| <b>Produits, technologies de production et procédés adaptés à l'économie circulaire</b>                                                                                                         |  <b>Light green</b>         |
| Substitution des matières premières vierges par des matières 100 % secondaires dans les procédés de fabrication et industriels                                                                  |                                                                                                               |
| Fabriquer des produits recyclables ou compostables à partir de matières premières issues de déchets recyclés/réutilisés                                                                         |                                                                                                               |
| Récupération ou recyclage des matériaux minéraux dans les procédés de post-production des matériaux miniers et industriels                                                                      |                                                                                                               |
| Augmenter le taux d'utilisation d'un produit ou d'un actif au cours de sa durée de vie utile                                                                                                    |                                                                                                               |

Consultez la section [Analyse des projets admissibles](#) pour plus de détails.

## Contexte de durabilité de l'émetteur

Cette section présente une analyse de la gestion du développement durable de l'émetteur et de l'intégration du cadre de financement dans sa stratégie globale.

### Description de l'émetteur

Fondée en 1864 et basée à Toronto, au Canada, RBC est une société de services financiers diversifiés présente à l'échelle mondiale. Les activités de RBC sont structurées autour de cinq segments principaux : les services bancaires aux particuliers, les services bancaires aux entreprises, la gestion de patrimoine, l'assurance et les marchés des capitaux. La banque a

déclaré des revenus de 62,2 milliards de dollars canadiens et des actifs de 2 325 milliards de dollars canadiens à la fin de l'exercice 2025.

## Facteurs de durabilité matériels

### Risque de transition climatique

Les banques sont fortement exposées aux risques liés à la transition climatique car elles financent des activités économiques qui ont un impact sur l'environnement. L'impact environnemental direct des banques est faible comparé aux émissions financées et provient principalement de leur consommation d'énergie (par exemple, les centres de données). Les politiques et réglementations visant à réduire les émissions pourraient accroître les risques de crédit, juridiques et de réputation pour les banques fortement exposées aux secteurs à fortes émissions, tels que le pétrole et le gaz, les métaux et l'exploitation minière, l'immobilier ou les transports. Ces risques à moyen et long terme sont considérables et seront proportionnels à l'impact du changement climatique sur l'économie. Du côté positif, le financement de la transition climatique offre aux banques une opportunité de croissance grâce aux prêts, à la structuration de la dette et à d'autres activités sur les marchés de capitaux. Le Canada s'est engagé à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, avec un objectif de réduction des émissions de 40 % à 45 % par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2030. Plusieurs autres grandes économies se sont également engagées à atteindre des objectifs de zéro émission nette et ont mis en œuvre des lois et des politiques pour les soutenir.

### Risque lié au climat physique

Les risques liés au climat physique entraveront de nombreuses activités économiques, car le changement climatique accroît la fréquence et la gravité des phénomènes météorologiques extrêmes. Les banques financent un large éventail de secteurs d'activité exposés aux risques climatiques physiques, ce qui les expose à des risques du fait de leurs activités de financement. Cependant, bien que le changement climatique soit un problème mondial, les événements liés aux conditions météorologiques sont généralement localisés, de sorte que l'ampleur de l'exposition des banques est liée à la situation géographique des activités et des actifs qu'elles financent. De même, l'infrastructure physique des banques (par exemple, les succursales ou les guichets automatiques) peut également être exposée à des risques physiques, ce qui peut perturber leur capacité à servir les clients lors d'une catastrophe naturelle, amplifiant ainsi l'effet sur les communautés. Les banques peuvent atténuer les effets des risques climatiques physiques en finançant des projets d'adaptation et des infrastructures résilientes au climat, ainsi qu'en investissant dans des solutions qui soutiennent la continuité des activités dans les zones géographiques exposées.

### Biodiversité et utilisation des ressources

Les banques contribuent de manière significative à l'utilisation des ressources et à l'impact sur la biodiversité par le biais des activités qu'elles financent ou dans lesquelles elles investissent. Par exemple, le secteur de la construction — grand bénéficiaire des financements bancaires — est un important consommateur de matières premières telles que l'acier et le ciment. De même, les activités agricoles financées par les banques peuvent avoir un impact sur la biodiversité. Les risques environnementaux liés aux projets de développement en zone vierge, qui nécessitent le défrichement de terrains, restent un élément important à prendre en compte par les banques, car ils présentent un risque de perturbation des écosystèmes naturels. De tels projets devraient être évalués avec soin afin de déterminer si les risques pour la biodiversité ont été correctement gérés et si les impacts négatifs ont été atténués.

### Accès et abordabilité

L'influence considérable des banques sur la société et l'économie découle de leur rôle dans l'accès aux services financiers pour les particuliers et les entreprises, ainsi que dans le bon fonctionnement des systèmes de paiement, qui sont des pierres angulaires du développement et de la stabilité économiques. Dans la plupart des pays, les segments de population non bancarisés et mal desservis restent importants, même si le fossé d'accès est plus criant dans les économies émergentes. Les imperfections du marché, telles que la faible concurrence, l'information incomplète et le manque de connaissances financières, entraînent souvent des solutions coûteuses pour les petites entreprises et les populations à faible revenu. Garantir un accès abordable aux services financiers, en particulier pour les plus vulnérables, demeure donc un défi pour le secteur bancaire. Toutefois, les nouvelles technologies permettront de plus en plus aux banques de combler cet écart grâce à des gains d'efficacité en matière de coûts et à l'innovation produit. Bien que des problèmes structurels, tels que la pauvreté et le manque

de connaissances financières, limitent en partie l'accès aux services financiers, les banques ont de grandes opportunités de soutenir le développement économique grâce à l'inclusion financière.

## Analyse de l'émetteur et du contexte

**La plupart des catégories de projets verts abordent les facteurs de durabilité de matériels de la banque.** Les catégories vertes traitent des risques liés à la transition climatique, aux risques physiques et à la biodiversité, qui sont les facteurs environnementaux les plus importants pour la banque. Parallèlement, des catégories sociales telles que la promotion socio-économique et l'autonomisation visent à élargir l'accès aux services financiers et à contribuer à l'émancipation économique des groupes cibles.

**La stratégie de développement durable de RBC met l'accent sur la transition climatique, ainsi que sur les investissements dans le développement de la main-d'œuvre et la résilience communautaire,** en privilégiant l'accès aux services essentiels, aux infrastructures et à l'abordabilité. Ces priorités s'inscrivent dans le cadre de mission déclaré de RBC, qui met en lumière des thèmes tels que l'action climatique, le bien-être financier, le développement des compétences, la diversité et l'inclusion, et le soutien communautaire. RBC a mis en œuvre une politique d'entreprise sur les risques environnementaux et sociaux (politique de risques E&S) qui intègre des processus d'identification, d'évaluation, d'atténuation, de surveillance et de signalement des risques E&S.

**RBC s'est fixé des objectifs de réduction des émissions, notamment un engagement à atteindre la neutralité carbone.** La stratégie de transition climatique de RBC, telle que détaillée dans son Plan directeur sur le climat, prévoit d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. La stratégie comprend trois éléments clés : faciliter la transition des clients grâce à des financements verts et de décarbonation ; soutenir les solutions climatiques par le biais d'investissements en actions et communautaires ; et intégrer les considérations relatives aux risques climatiques dans les opérations commerciales et les décisions de prêt/d'investissement. La banque s'est également engagée à réduire ses émissions opérationnelles de portée 1 et 2, notamment en visant un approvisionnement en électricité 100 % renouvelable d'ici 2025. De plus, RBC s'est engagée à investir 1 milliard de dollars canadiens dans des solutions climatiques. RBC prévoit d'affiner ses cibles et ses méthodologies en fonction de données améliorées, des technologies émergentes et de l'évolution des politiques, ce qui pourrait étendre la couverture sectorielle.

**RBC a mis en place plusieurs initiatives visant à favoriser un accès équitable au progrès économique et social pour les populations marginalisées et défavorisées.** La banque s'est engagée sur cinq ans à hauteur de 7 milliards de dollars pour financer la construction, la rénovation et la modernisation de logements abordables et durables au Canada. Elle s'est également engagée à verser 2 milliards de dollars d'ici 2035, par le biais de son cadre stratégique, pour soutenir des solutions telles que la transition vers une économie sobre en carbone et résiliente, et pour doter les individus de compétences professionnelles et financières. Ces investissements ciblent la sécurité alimentaire, le logement, les services de santé et le bien-être financier. Par le biais de programmes comme Objectif avenir RBC, RBC et la Fondation RBC ont investi 500 millions de dollars dans le développement des compétences de plus de 8,4 millions d'enfants depuis 2017. RBC s'engage à respecter les politiques de prêt équitables et à garantir un accès non discriminatoire aux produits, modalités et services de crédit tout au long du cycle de vie du crédit.

**Le financement de projets de transition et d'infrastructures pourrait exposer la banque à d'autres risques environnementaux et sociaux.** Un manque de gestion efficace de ces risques pourrait entraîner des conséquences financières et réputationnelles pour l'émetteur. Par exemple, des projets de transition tels que l'hydroélectricité, l'énergie géothermique et la bioénergie pourraient avoir des impacts négatifs sur l'hydrologie locale, la biodiversité et les sols. De même, les projets nécessitant de vastes superficies peuvent empiéter sur les terres autochtones, entraînant des déplacements de population ou la perte de moyens de subsistance

traditionnels. RBC évalue ces risques dans le cadre de son processus de diligence raisonnable et intègre les conclusions de cette évaluation dans sa prise de décision. Les procédures sont décrites dans son plan directeur environnemental et sa politique de gestion des risques environnementaux et sociaux. RBC met en œuvre sa politique de gestion des risques environnementaux et sociaux par le biais de son Cadre d'évaluation des risques environnementaux (ERAF) et de son Cadre d'évaluation des risques d'entreprise (ERMF). Elle évalue les risques physiques, tels que les événements climatiques extrêmes, ainsi que les risques de transition, de biodiversité, d'utilisation des ressources et les risques sociaux aux niveaux du portefeuille, du secteur et de la transaction lors des vérifications préalables et du suivi continu.

## Évaluation de l'alignement

Cette section présente une analyse de l'alignement du cadre avec les principes des obligations sociales et vertes et les lignes directrices relatives aux obligations de durabilité.

### Résumé de l'alignement

Aligné = ✓

Conceptuellement

aligné = ○

Non aligné = ✗

- ✓ Principes applicables aux obligations sociales, ICMA, 2025
- ✓ Principes applicables aux obligations vertes, ICMA, 2025
- ✓ Lignes directrices applicables aux obligations durables de l'ICMA, 2021

### ✓ Utilisation du produit

Selon notre évaluation, nous attribuons à l'ensemble des catégories de projets verts du cadre une nuance de vert, et toutes les catégories de projets sociaux sont alignées. RBC s'engage à affecter le produit net de l'émission dans le cadre de ce programme exclusivement à des projets verts et sociaux admissibles et peut affecter une partie de ce produit à des investissements dans des sociétés spécialisées qui génèrent au moins 90 % de leurs revenus à partir d'activités admissibles, à condition que les 10 % restants ne proviennent pas d'activités incompatibles avec la désignation de l'obligation. Veuillez consulter la section Analyse des projets admissibles pour obtenir plus d'information sur notre analyse des avantages environnementaux et sociaux de l'utilisation prévue des fonds. Le cadre ne prévoit pas de période de référence pour les refinancements.

### ✓ Processus d'évaluation et de sélection des projets

Le groupe de travail sur les obligations durables de RBC est chargé de superviser la mise en œuvre des initiatives décrites dans le cadre, ainsi que d'évaluer l'admissibilité continue des projets. Le groupe de travail comprend des membres des services trésorerie générale, des marchés de capitaux, des services bancaires aux particuliers et/ou aux entreprises (s'il y a lieu), de la stratégie et de la gouvernance climatiques, ainsi que du développement durable et de l'impact, en s'appuyant sur le soutien de la gestion des risques du groupe au besoin. Tous les actifs admissibles doivent être cohérents avec les politiques de gestion des risques environnementaux et sociaux applicables de RBC.

### ✓ Gestion du produit

RBC s'engage à allouer aux projets admissibles un montant équivalent au produit net des instruments émis dans le cadre de cet accord. Le groupe de travail sur les obligations durables sera chargé de suivre et de gérer l'affectation des produits aux actifs admissibles et de surveiller trimestriellement le montant total des actifs de chaque portefeuille afin de s'assurer qu'il est égal ou supérieur au montant total du produit tiré des obligations applicables. En attendant l'allocation, tout montant non alloué sera détenu en espèces ou en titres liquides conformément à la politique normale de gestion des liquidités de RBC.

✓ Production d'information

RBC prévoit de publier un rapport annuel sur les obligations vertes, sociales et durables dans l'année suivant leur émission, puis annuellement jusqu'à leur attribution complète ou en cas de changement important. Le rapport sera publié sur le site web de la société et pourra inclure le montant total des fonds alloués aux projets admissibles par catégorie, une brève description des actifs financés et de leur impact prévu, le solde des fonds non alloués et la part du refinancement par rapport au nouveau financement. Lorsque cela sera possible, RBC fournira des renseignements supplémentaires sur les répercussions des projets, y compris des mesures quantitatives de rendement, ainsi que des exemples de projets et d'entreprises financés.

Analyse des projets admissibles

Cette section présente en détail notre analyse des projets admissibles, en fonction de leurs avantages et risques environnementaux, en utilisant "[Analytical Approach: Shades Of Green Assessments](#)," ainsi que notre analyse des projets admissibles considérés comme ayant des avantages sociaux clairs et comme permettant de traiter ou d'atténuer un problème social clé.

Catégories de projets verts

Energie à faible émission de carbone

Évaluation

■ Dark green

Description

Énergie renouvelable :

Construction, développement, exploitation, acquisition, maintenance, et connexion des sources de production d'énergie renouvelable suivantes :

- Vents en mer et à terre
- Solaire
- Géothermie avec émissions directes ≤ 100 g CO2e/kWh
- Biomasse résiduelle et biocarburants renouvelables dont les émissions sur l'ensemble du cycle de vie sont inférieures à 100 g CO2e/kWh ; issus de résidus d'agriculture et de sylviculture durables ou de déchets organiques municipaux non recyclables
- Énergie marémotrice
- Centrales hydroélectriques au fil de l'eau, à stockage par pompage et à petite échelle respectant les exigences en matière d'intensité des émissions et de densité de puissance
- La rénovation des installations hydroélectriques existantes, à condition que la taille du barrage ou du réservoir ne soit pas augmentée.
- Centrales hydroélectriques à stockage par pompage qui répondent à l'un ou l'autre des critères suivants :
  - Densité de puissance > 5 W/m² ; ou
  - Émissions ≤ 100 g CO2e/kWh

Autres énergies à faible émission de carbone : Construction, développement, exploitation, acquisition, maintenance, et connexion des sources de production d'énergie suivantes :

- L'hydrogène produit par électrolyse alimentée par des sources d'énergie renouvelables ou dont les émissions sur l'ensemble du cycle de vie sont inférieures à 3 tCO<sub>2</sub>e/tH<sub>2</sub>
- Installations de stockage d'énergie à grande échelle, batteries, condensateurs, centrales à air comprimé et à volant d'inertie, supercondensateurs répondant à l'une des conditions suivantes :
  - Est-ce un raccordement dédié à une centrale de production d'énergie renouvelable ; ou
  - Est-ce un raccordement dédié à une centrale de production d'énergie renouvelable fonctionnant en dessous du seuil de faibles émissions de carbone (moins de 100 g CO<sub>2</sub>e/kWh) ; ou
  - L'infrastructure est située sur un système dont le facteur de réseau est inférieur à 100 g CO<sub>2</sub>e/kWh ; ou
  - L'infrastructure est située sur un système dont au moins 67 % de la capacité de production ajoutée au cours des cinq dernières années se situe en dessous du seuil de production d'électricité à faible émission de carbone.

Transmission, distribution et stockage : Construction, développement, exploitation, acquisition et maintenance de :

- Infrastructures et équipements de transport et de distribution d'électricité qui répondent à au moins un des critères suivants :
  - Le facteur d'émission moyen du réseau électrique est inférieur au seuil de 100 g CO<sub>2</sub>e/kWh sur une période glissante de cinq ans ; ou
  - Plus de 67 % des nouvelles capacités de production mises en service se situent en dessous du seuil de production de 100 g CO<sub>2</sub>e/kWh sur une période glissante de cinq ans.
- Développement ou amélioration des systèmes de transport et de distribution existants ou nouveaux dédiés au raccordement des capacités de production d'énergie renouvelable au réseau

### Considérations analytiques

- Les projets énergétiques à faible émission de carbone, ainsi que les projets de soutien tels que le stockage d'électricité par batteries et les infrastructures de transport et de distribution, sont des éléments clés pour limiter le réchauffement climatique bien en dessous de 2 °C, à condition que les impacts négatifs sur l'environnement local et les risques physiques soient suffisamment atténués. La banque spécifie des seuils quantitatifs lorsque cela est pertinent, ce que nous considérons comme un atout. Selon notre évaluation, nous attribuons à la plupart des projets de cette catégorie une nuance de Vert foncé. Nous attribuons à l'inclusion de projets de biomasse issue de déchets et de biocarburants une nuance de Vert clair.

- RBC finance des projets d'énergie renouvelable utilisant diverses technologies, notamment l'énergie éolienne terrestre et en mer, l'énergie solaire, l'énergie hydroélectrique, l'énergie marémotrice et l'énergie géothermique. Les projets hydroélectriques sont éligibles s'il s'agit de centrales au fil de l'eau et de petites installations hydroélectriques, et la banque a indiqué que, bien qu'il n'existe pas de critères de seuil de capacité de production, elle s'engage à ne pas financer de projets hydroélectriques de grande envergure. De plus, les projets hydroélectriques doivent respecter des exigences en matière d'intensité carbone sur l'ensemble de leur cycle de vie, qui sont devenues plus strictes pour les projets mis en service après le 1er janvier 2020. La rénovation des installations hydroélectriques existantes est admissible, à condition que la taille du barrage ou du réservoir ne soit pas augmentée, ce qui atténue les risques environnementaux tels que les changements d'utilisation des terres, la biodiversité et l'hydrologie locale. Les projets géothermiques peuvent inclure des systèmes en boucle ouverte et en boucle fermée, les systèmes fermés étant plus susceptibles de recevoir un financement ; ils doivent maintenir les émissions directes en dessous de 100 gCO<sub>2</sub>e/kWh. L'utilisation de critères d'intensité des émissions contribue, selon nous, à garantir de plus grands bénéfices climatiques, et nous évaluons ces projets comme étant de niveau Vert foncé.
- Ce cadre comprend également des projets visant à produire de l'hydrogène vert par électrolyse alimentée entièrement par des sources d'énergie renouvelables, ou dont les émissions sur l'ensemble du cycle de vie sont inférieures à 3 tCO<sub>2</sub>e/tH<sub>2</sub>. L'hydrogène vert est reconnu comme une technologie importante pour la transition vers un avenir sobre en carbone, offrant de faibles émissions et des applications potentielles dans des secteurs difficiles à décarboner, tels que l'industrie lourde et les transports. Nous attribuons à ce projet une nuance de Vert foncé. Toutefois, ces projets peuvent engendrer d'autres risques environnementaux, notamment une consommation d'eau importante, des impacts atmosphériques dus aux fuites d'hydrogène et une pollution liée à l'utilisation finale de l'hydrogène. La banque a indiqué que l'hydrogène produit à partir d'énergie nucléaire serait financé au titre du nucléaire, et non dans la catégorie des énergies à faible émission de carbone.
- Les systèmes de transport, de distribution et de stockage d'énergie jouent un rôle essentiel dans le soutien à l'électrification et la facilitation de l'intégration des sources d'énergie renouvelables dans les réseaux électriques, contribuant ainsi aux efforts d'atténuation des changements climatiques. Les critères de ce cadre permettent de garantir que ces projets soutiennent la transition climatique, et nous leur attribuons une nuance de Vert foncé. Pour les projets de stockage par batteries, de transport et de distribution d'électricité, l'émetteur a établi des critères permettant d'évaluer leur adéquation avec une trajectoire à faible émission de carbone. Ces critères présentent quatre voies d'admissibilité: 1) des raccordements dédiés à des installations de production d'énergie renouvelable ; 2) des raccordements à des installations fonctionnant en dessous du seuil de 100 g CO<sub>2</sub>e/kWh ; 3) des infrastructures situées sur des réseaux dont le facteur d'émission de gaz à effet de serre est inférieur ou égal à 100 g CO<sub>2</sub>e/kWh ; ou 4) des systèmes où au moins 67 % de la capacité de production ajoutée au cours des cinq dernières années fonctionne en dessous du seuil de 100 g CO<sub>2</sub>e/kWh. RBC a déclaré qu'elle ne financerait pas les actifs de transport, de distribution ou de stockage qui soutiennent les actifs alimentés aux combustibles fossiles et qui répondent aux critères d'émissions prévus par le cadre. Selon notre évaluation, l'inclusion de telles spécifications constitue un atout majeur du cadre.
- La bioénergie, lorsqu'elle est issue de matières premières produites de manière durable, peut offrir une alternative à faibles émissions aux combustibles fossiles et une voie de décarbonation dans les scénarios où l'électrification n'est pas possible. Cela dit, les risques potentiels de changement direct ou indirect de l'utilisation des terres et de la biodiversité associés à la production de matières premières, aux émissions liées à la transformation et au transport, ainsi qu'à la pollution de l'air lors de la combustion peuvent limiter les avantages potentiels pour le climat et l'environnement. Les risques et les avantages associés dépendent du type de matière première et des émissions liées au cycle de vie. RBC a précisé que les matières premières admissibles seraient alignées sur la Méthodologie de la base de données vertes de la Climate Bonds Initiative (CBI) et pourraient inclure des flux de déchets durables qui ne nécessitent pas d'utilisation de terres dédiée, du bois non considéré comme déchet admissible en vertu de la taxonomie de l'UE et des cultures énergétiques qui ne concurrencent pas la production alimentaire. Ce cadre intègre également la biomasse résiduelle et les biocarburants renouvelables dont les émissions sur l'ensemble du cycle de vie sont inférieures à 100 g CO<sub>2</sub>e/kWh, provenant de résidus d'agriculture et de sylviculture durables ou de déchets municipaux organiques non recyclables. Malgré ces seuils de performance et critères d'éligibilité conformes à la taxonomie CBI et à celle de l'UE, notre évaluation attribue à ces projets un nuance Vert clair, reflétant le fait que les systèmes de certification de durabilité peuvent varier considérablement en termes de rigueur, de portée, d'orientation et de crédibilité en ce qui concerne les garanties supplémentaires visant à atténuer de manière constante les impacts négatifs potentiels sur la qualité des sols, la biodiversité et les changements indirects d'affectation des terres (ILUC).

### Efficacité énergétique

#### Évaluation

#### Description

Medium green

Les fonds peuvent être affectés à des projets, produits et systèmes qui augmentent l'efficacité énergétique et/ou réduisent la consommation d'énergie ou atténuent les émissions de gaz à effet de serre de 30 % ou plus par rapport au niveau de référence, notamment :

- Systèmes de chauffage, de ventilation et de conditionnement d'air, d'éclairage et appareils à haute efficacité énergétique
- Systèmes centralisés de contrôle de l'énergie ;

Considérations analytiques

- Les mesures d'efficacité énergétique sont nécessaires pour la transition vers une économie à faibles émissions de carbone, mais leurs avantages et leurs risques climatiques peuvent varier en fonction de l'utilisation finale de l'investissement ou du système et du gain d'efficacité obtenu. Nous attribuons une nuance Vert moyen à cette catégorie car, malgré les économies d'énergie, l'étendue des projets admissibles pourrait offrir toute une gamme d'avantages environnementaux.
- RBC a fixé un seuil minimal de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de réduction de la consommation d'énergie ou d'amélioration de l'efficacité énergétique de 30 %, ce qui ajoute de la transparence à l'impact potentiel des projets. Les réseaux de chauffage urbain à haute efficacité énergétique peuvent contribuer à la transition vers un avenir sobre en carbone et résilient face au changement climatique, bien que leurs avantages en matière de durabilité dépendent fortement de leurs intrants énergétiques, qui peuvent être associés à des émissions importantes et à d'autres impacts environnementaux. Les systèmes de contrôle énergétique centralisés soutiennent un écosystème énergétique efficace, résilient et à faibles émissions de carbone en optimisant l'utilisation de l'énergie en temps réel, en réduisant la consommation globale et les émissions associées, et en améliorant la fiabilité du système. Cela dit, il existe une incertitude quant aux effets rebond, ces projets pouvant entraîner une augmentation de la consommation d'énergie et des émissions absolues des utilisateurs finaux, notamment dans les industries à forte intensité d'émissions, et les émissions incorporées ne sont pas prises en compte dans les critères d'admissibilité. De plus, ces investissements peuvent exposer à des risques climatiques s'ils soutiennent des secteurs à fortes émissions ou s'ils figent des procédés à forte consommation d'énergie. L'émetteur confirme que ces projets ne concerneront pas l'industrie des combustibles fossiles, ce qui réduit le risque de blocage.

Nucléaire

Évaluation

Medium green

Description

Recherche, développement, démonstration, construction, déploiement et exploitation sûre de technologies de production d'énergie à partir de procédés nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible, en vue de la production d'électricité ou de chaleur, y compris la production d'hydrogène.

- Construction et exploitation sûre de nouvelles centrales nucléaires, pour la production d'électricité et/ou de chaleur, y compris pour la production d'hydrogène
- Investissements liés à la prolongation de la durée de vie et/ou à l'amélioration de l'efficacité des installations nucléaires existantes, y compris la maintenance et/ou la rénovation, dans le but d'accroître leur durée de vie opérationnelle tout en maintenant ou en améliorant le niveau de sûreté d'exploitation.

Considérations analytiques

- L'énergie nucléaire est une source d'électricité à faible émission de carbone qui nécessite moins de terres que la plupart des sources d'énergie renouvelables. Cependant, elle engendre des impacts environnementaux tout au long de sa chaîne de valeur, notamment liés à l'extraction d'uranium, à la gestion à long terme des déchets radioactifs et à la consommation d'eau. De plus, le risque d'accidents peu probables mais à fort impact demeure. Par conséquent, nous attribuons aux activités liées au nucléaire dans cette catégorie une nuance de Vert moyen. Nous attribuons également une nuance de Vert moyenne à l'hydrogène produit à partir d'énergie nucléaire qui respecte les seuils de faibles émissions sur l'ensemble du cycle de vie et de faibles émissions de carbone.
- Les activités liées à l'énergie nucléaire financées dans cette catégorie doivent respecter les lois applicables et être menées dans des juridictions engagées en faveur de la sûreté nucléaire et des cadres réglementaires qui adhèrent aux normes de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) couvrant des domaines critiques tels que le choix du site, la sécurité d'exploitation, la gestion des déchets et l'approvisionnement responsable en matériaux. Bien que tous les projets nucléaires soient censés se situer au Canada, cette catégorie pourrait inclure des projets dans d'autres régions d'Amérique du Nord. Au Canada, la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) fournit des informations complètes sur l'exploitation des réacteurs, leur remise en état, leur déclassement, la gestion des déchets radioactifs et les activités nucléaires connexes, et le cadre réglementaire du Canada est conforme aux normes de sûreté de l'AIEA. La politique canadienne en matière de gestion et de déclassement des déchets radioactifs répond à ces préoccupations grâce à des efforts continus visant à harmoniser les stratégies de gestion des déchets avec les meilleures pratiques et à impliquer les Autochtones et d'autres intervenants dans la définition des voies d'élimination à long terme des déchets radioactifs.
- L'extraction d'uranium comporte des risques environnementaux et sociaux élevés, notamment la contamination radioactive, la pollution de l'eau et la dégradation des sols. RBC se conforme à la réglementation canadienne en matière de gestion de l'uranium nucléaire. La CCSN établit également des normes pour l'extraction de l'uranium.

## Prévention et contrôle de la pollution

### Évaluation

 **Light green**

### Description

Construction, développement, exploitation, acquisition ou à la maintenance de terrains, d'installations, de systèmes ou d'équipement utilisés aux fins suivantes :

- La collecte, le traitement ou la réhabilitation, le recyclage ou la réutilisation des émissions (par exemple, captage direct dans l'air), des déchets, des déchets dangereux ou des sols contaminés ;
- Les installations, les systèmes et l'équipement qui sont utilisés pour réduire les déchets envoyés dans des sites d'enfouissement ou les émissions.

### Considérations analytiques

- La gestion des déchets est une mesure importante de prévention de la pollution qui peut prévenir les dommages causés à la santé humaine et aux écosystèmes locaux par les flux de déchets. Le recyclage, s'il est effectué correctement, augmente la durée de vie utile des matériaux, réduisant ainsi les émissions de carbone et d'autres polluants atmosphériques, la consommation d'énergie et de ressources naturelles. Dans la hiérarchie de la gestion des déchets, les solutions de prévention et de réutilisation sont privilégiées car elles ont l'impact environnemental négatif le plus faible, suivies du recyclage, de la valorisation énergétique et enfin de l'élimination. Les projets de valorisation énergétique des déchets (VAD) peuvent fournir une solution d'élimination pour les déchets qui ne peuvent être recyclés ou réutilisés, mais, comme ils peuvent créer d'importantes émissions de carbone et d'autres polluants, ils représentent des étapes de transition à court terme. Nous attribuons une nuance Vert clair à tous les projets de cette catégorie.
- La principale catégorie de projets admissibles que RBC prévoit de financer est la conversion des déchets en usines de valorisation énergétique. L'émetteur s'engage à ne financer que des installations qui utilisent le traitement thermique des déchets résiduels pour produire de l'électricité, de la chaleur ou du froid. Il s'agira de séparer les composants recyclables, compostables ou digestibles par voie anaérobie des déchets. De plus, ces installations doivent être situées en dehors de l'UE et du Royaume-Uni, fonctionner avec un rendement supérieur à 25 % et viser des taux de récupération des métaux de

80 % pour les métaux ferreux et de 50 % pour les métaux non ferreux. L'intégration de seuils d'efficacité et de taux de récupération, ainsi que l'exclusion de l'expansion et/ou de la construction de décharges de cette catégorie de projets, sont des facteurs que nous considérons comme positifs. Toutefois, l'émetteur n'a pas de seuil d'émissions spécifique pour les projets de valorisation énergétique des déchets.

- RBC n'exclut pas la possibilité de financer des installations de recyclage, y compris celles qui recyclent chimiquement le plastique. RBC s'engage à financer uniquement le recyclage chimique des plastiques lorsque le recyclage mécanique n'est pas possible, que les émissions liées au cycle de vie du plastique recyclé sont inférieures à celles de la production de plastique vierge, que les projets ne sont pas destinés aux produits de consommation à usage unique et qu'ils ne visent pas la conversion du plastique en carburant.
- La capture du carbone est considérée comme nécessaire dans de nombreux scénarios climatiques, et nous la considérons comme un élément important de la transition mondiale lorsque les risques de verrouillage directs et indirects sont suffisamment gérés. RBC laisse ouverte la possibilité de financer la capture et le stockage du carbone à la source (CSC). Tels investissements nécessiteraient un stockage permanent du carbone capturé, une réduction nette globale des émissions de gaz à effet de serre, et interdiraient toute utilisation finale de la capture du carbone à des fins liées aux combustibles fossiles. À ce stade, nous ne disposons pas d'une visibilité suffisante concernant la quantification des émissions sur l'ensemble du cycle de vie, ainsi que d'autres spécificités de tels projets.

### Gestion écologiquement durable des ressources naturelles vivantes et de l'utilisation des terres

#### Évaluation

 **Medium to Light green**

#### Description

Activités contribuant à la gestion écologiquement durable des ressources naturelles vivantes, à l'utilisation des terres et à la protection des écosystèmes naturels, y compris les forêts gérées de manière durable et à des produits forestiers certifiés par des systèmes de certification forestière de tiers crédibles, dont les suivants :

Agriculture durable :

- Les activités de production agricole (y compris les infrastructures, les équipements et les intrants nécessaires) qui contribuent à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à améliorer la séquestration du carbone et/ou à réduire la consommation d'eau, notamment :
  - Techniques et technologies liées à l'utilisation des terres qui réduisent l'utilisation d'engrais, favorisent la gestion de l'azote, augmentent le carbone organique du sol, améliorent la séquestration du carbone, préviennent la conversion des terres, favorisent la collecte et l'utilisation des déchets agricoles, permettent des techniques de travail réduit du sol, introduisent des technologies d'irrigation à haut rendement, facilitent la réhabilitation des terres dégradées, etc.
  - Les activités liées à l'élevage qui réduisent les émissions de méthane ou d'autres gaz à effet de serre, telles que les techniques de gestion du fumier visant à réduire les émissions entériques.

- Machines ou équipements nécessaires à l'adoption de pratiques agricoles durables telles que la technologie à taux variable, les machines autonomes, la télédétection
- Intrants agricoles climato-intelligents, élevage, pêche et aquaculture certifiés par un tiers reconnu tel que Canada Organic, USDA Organic, Rainforest Alliance, Marine Stewardship Council, Aquaculture Stewardship Council, Global GAP for Aquaculture ou Best Aquaculture Practices (deux étoiles ou plus).

Agriculture durable :

- Forêts gérées de manière durable et à des produits forestiers certifiés par des systèmes de certification forestière de tiers crédibles tels que le Forest Stewardship Council (FSC), le Programme de reconnaissance des certifications forestières (PEFC) et la Sustainable Forestry Initiative (SFI).

### Considérations analytiques

- Les pratiques agricoles qui réduisent les émissions de gaz à effet de serre provenant des cultures et de l'élevage et qui améliorent la santé des sols, la qualité de l'eau et l'intégrité des écosystèmes sont essentielles pour un avenir sobre en carbone et résilient face au changement climatique. L'utilisation d'intrants et de pratiques agricoles durables, ainsi que le recours à des sources de protéines à faibles émissions, contribuent à une transition écologique pour ce secteur. Nous attribuons une nuance Vert moyenne à clair à tous les projets de cette catégorie.
- Nous attribuons une nuance Verte moyenne aux investissements liés aux cultures, car ces mesures présentent des avantages climatiques, et l'agriculture basée sur les cultures comporte des risques, notamment le changement d'affectation des terres, l'utilisation d'engrais et de pesticides, la pollution de l'eau, la dégradation des sols et les équipements fonctionnant aux combustibles fossiles. Cela inclut les activités, techniques et technologies de production agricole qui contribuent à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à améliorer la séquestration du carbone et à réduire la consommation d'eau, les machines ou équipements qui soutiennent des pratiques agricoles durables telles que la technologie à taux variable, les machines autonomes et la télédétection, ainsi que les intrants agricoles intelligents face au climat tels que les technologies de précision comme le GPS et les drones, les semences améliorées, l'irrigation efficace, l'amélioration de la santé des sols comme les cultures de couverture et une meilleure gestion des nutriments. Le risque que les projets incluent la lutte antiparasitaire chimique et les engrais, les équipements et machines fonctionnant aux combustibles fossiles, l'exposition au stress hydrique et les changements d'affectation des sols limite notre opinion. Les normes et procédures de RBC en matière de gestion des risques environnementaux et sociaux pour les projets exigent des évaluations d'impact environnemental et social (EIES) pour tous les projets considérés comme à haut risque, conformément aux principes de l'Équateur, auxquels RBC est signataire. La documentation relative aux principes de l'équateur peut inclure, le cas échéant, des informations sur la couverture terrestre et les pratiques d'utilisation des terres.
- L'élevage constitue une source importante d'émissions liées au climat, notamment en raison de la digestion animale et de la gestion du fumier, et tant l'élevage que les cultures destinées à l'alimentation animale peuvent contribuer aux émissions et porter atteinte à la biodiversité. Les projets d'élevage durable peuvent inclure des initiatives visant à réduire les émissions de méthane ou d'autres gaz à effet de serre, telles que les techniques de gestion du fumier. Les projets d'élevage certifiés par un tiers sont également concernés. Nous attribuons à ces projets une nuance Vert clair, étant donné que l'élevage est exposé à des risques liés à l'utilisation des ressources compte tenu de l'intensité d'utilisation des terres par kilogramme de protéines produites. Nous considérons positivement le fait que les projets admissibles n'incluront pas de nouvelles exploitations d'élevage intensif.
- Le poisson d'élevage est une source de protéines à faible empreinte carbone comparée à la viande rouge. Cependant, les aliments pour poissons peuvent contenir du soja et de l'huile de palme liés à la déforestation. Parmi les autres impacts

environnementaux négatifs, on peut citer les évasions, les rejets d'effluents et d'eaux usées, l'utilisation d'antibiotiques, l'utilisation de produits chimiques et la surexploitation des stocks de poissons sauvages ou d'autres ingrédients marins destinés à l'alimentation animale. Les systèmes de certification, notamment le Marine Stewardship Council, l'Aquaculture Stewardship Council, Global GAP for Aquaculture et les normes Best Aquaculture Practices, protègent contre ces risques à des degrés divers. En raison du manque de visibilité sur la manière dont l'émetteur gère ces risques, nous attribuons une teinte vert clair à ces projets d'aquaculture.

- Les forêts peuvent contribuer à la séquestration du carbone, soutenir les habitats de la biodiversité et fournir des services écosystémiques tels que la régulation de l'eau et la stabilisation des sols. La mise en œuvre de pratiques de gestion forestière durable, la prévention des changements d'affectation des terres nuisibles et la gestion des risques climatiques physiques, notamment les feux de forêt et les ravageurs, sont essentielles pour bénéficier des avantages des forêts. Les projets de RBC comprennent des projets forestiers gérés de manière durable et certifiés par un organisme tiers reconnu. Les normes FSC, PEFC et SFI définissent des exigences visant à réduire les impacts environnementaux de la gestion forestière, notamment des garanties contre la déforestation et des mesures de conservation des forêts anciennes. Le label FSC exige le respect de certaines normes en matière de gestion forestière et de chaîne d'approvisionnement. PEFC est une organisation faitière qui inclut SFI. Nous attribuons une teinte de vert moyen à ces projets forestiers.
- Les produits forestiers peuvent générer moins d'émissions sur l'ensemble de la chaîne de valeur que les matériaux à forte intensité de combustibles fossiles tels que l'acier, le ciment, les produits pétrochimiques ou les plastiques. Les projets de produits forestiers de RBC bénéficient de certifications tierces telles que FSC, PEFC et SFI. Ces certifications limitent les risques liés aux changements d'affectation des terres et protègent les espèces de grande valeur ; elles comprennent également des exigences en matière de gestion de la pollution, de l'eau et de l'utilisation des produits chimiques. Tous les produits forestiers de cette catégorie, tels que les grumes ou la biomasse, feront l'objet d'une certification par un organisme tiers. Pour ces raisons, nous attribuons une teinte de vert moyen à ces projets.

## Transport propre

### Évaluation

 **Dark green**

### Description

Construction, développement, exploitation, acquisition et maintenance d'infrastructures de transport à émissions nulles ou faibles à l'échappement, notamment :

- Transport privé, y compris :
  - Véhicules électriques ou à hydrogène
  - Stations de recharge pour carburant à hydrogène ou véhicules électriques
- Transport public, y compris :
  - Chemins de fer et tramways électrifiés
  - Bus électriques ou à hydrogène
  - Stations de recharge pour carburant à hydrogène ou véhicules électriques

### Considérations analytiques

- L'atténuation des émissions de gaz à effet de serre provenant des transports sera cruciale pour atteindre les objectifs mondiaux de décarbonation, étant donné que le secteur des transports représente 23 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre liées à l'énergie, selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Les transports routiers et ferroviaires électriques sont essentiels à la décarbonation des transports terrestres. La décarbonation de tous les modes de transport nécessitera un développement important des infrastructures de transport à faibles émissions de carbone. Dans les projets d'infrastructure, les émissions de la chaîne de valeur et les impacts environnementaux peuvent être importants et doivent être gérés avec soin, par exemple en choisissant des matériaux de construction à faible émission de carbone. Les risques climatiques physiques constituent également un élément

important à prendre en compte pour tous les projets d'infrastructure. Le cadre comprend un large éventail d'activités admissibles, notamment des véhicules entièrement électriques (VE), des véhicules lourds tels que les autobus électriques, ainsi que des infrastructures de recharge associées. Nous attribuons généralement à ces activités de projet une nuance de vert foncé, les véhicules électriques étant essentiels à la transition du secteur des transports vers un avenir à faibles émissions de carbone, conformément à l'Accord de Paris. Les économies réalisées sur l'ensemble du cycle de vie des véhicules électriques dépendent du mix énergétique du réseau qui les alimente. Selon l'Agence internationale de l'énergie (AIE), environ 80 à 85 % de la production d'électricité du Canada provient de sources à faibles émissions, principalement l'hydroélectricité et l'énergie nucléaire, les combustibles fossiles ne représentant qu'une part limitée. Nous considérons comme un point fort l'inclusion, dans le cadre, d'un critère limitant à 25 % la part de combustibles fossiles transportés dans le cadre des projets de tramway et de fret ferroviaire.

- Aucune exigence n'est imposée concernant les émissions liées au cycle de vie des actifs et activités financés, car ceux-ci ne relèvent pas de la responsabilité de la banque. Toutefois, la production de batteries pour véhicules électriques et l'approvisionnement en matières premières peuvent avoir des impacts climatiques et environnementaux considérables tout au long de la chaîne de valeur.

## Gestion durable des eaux et des eaux usées

### Évaluation

 Light green

### Description

Construction, développement, exploitation, acquisition et maintenance des infrastructures pour :

- La collecte, le traitement, le recyclage et la réutilisation des eaux, des eaux pluviales ou des eaux usées ;
- La prévention des inondations, la protection contre les inondations et la gestion des eaux pluviales.
- Activités de comptage de l'eau pour soutenir les initiatives de conservation
- Systèmes de distribution d'eau à efficacité améliorée
- Usines de dessalement d'eau alimentées par des sources d'énergie à faible émission de carbone

### Considérations analytiques

- Les activités de financement liées au développement, à la construction, à l'exploitation et à la maintenance de projets durables de gestion de l'eau et des eaux usées peuvent générer des bénéfices environnementaux en matière de consommation d'eau et de sécurité hydrique et sont nécessaires à l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris à l'horizon 2050.
- RBC attend à ce que la plupart des investissements soient réalisés dans des installations existantes de traitement de l'eau et des eaux usées au Canada, aux États-Unis et en Europe. RBC n'exige pas de spécifications supplémentaires telles que l'atteinte de seuils de fuite d'eau, des améliorations de l'efficacité de l'utilisation de l'eau et/ou des exigences en matière de récupération des ressources issues des eaux usées traitées. De tels projets atténuent le stress hydrique ainsi que les impacts environnementaux et climatiques du prélèvement et du traitement de l'eau, mais l'ampleur des bénéfices reste incertaine. Jusqu'à présent, les investissements de RBC ont principalement porté sur la modernisation des installations existantes des services publics réglementés, conformément aux exigences réglementaires de leurs juridictions respectives. Nous avons donc attribué une nuance générale de Vert clair.

## Biodiversité terrestre et aquatique

| Évaluation                                                                                                    | Description                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  <b>Dark to Medium green</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Activités contribuant à l'amélioration ou à la conservation de la biodiversité terrestre ou aquatique, telles que la protection des milieux côtiers, marins et des bassins versants.</li> <li>• Les plans de gestion des pêches fondés sur les écosystèmes, l'intégration de dispositifs d'exclusion des prises accessoires dans les flottes de pêche, les programmes de modification des engins de pêche, les politiques et les plans visant à réduire la pêche fantôme, à condition qu'ils soient certifiés par le Marine Stewardship Council (MSC) et qu'ils démontrent des réductions des gaz à effet de serre.</li> <li>• Gestion, réhabilitation, restauration et conservation des habitats fauniques et des écosystèmes dégradés</li> </ul> |

### Considérations analytiques

- Des écosystèmes sains et la biodiversité constituent un élément important d'un avenir sobre en carbone et résilient face au changement climatique, en fournissant des ressources naturelles, en assurant la gestion de l'eau et des sols et en garantissant les services de pollinisation. La protection ou la restauration de la biodiversité engendre souvent des co-bénéfices climatiques, tels que la séquestration du carbone ou des solutions d'adaptation. Des projets bien conçus peuvent réduire les menaces telles que l'extraction non durable des ressources, les risques climatiques physiques, les changements d'affectation des terres, la pollution et les espèces envahissantes.
- Les projets admissibles comprennent les activités qui protègent les environnements côtiers, marins et de bassins versants, ainsi qu'une gamme d'activités certifiées par le Marine Stewardship Council. Les projets en faveur de la biodiversité présentent souvent des avantages collatéraux en matière d'atténuation du changement climatique, car les écosystèmes naturels ont tendance à constituer un puits de carbone, et le cadre de référence prend cet aspect en considération. De manière générale, les critères et les processus de sélection de ces projets sont larges, à l'exception des critères spécifiques du MSC, et les projets peuvent donc inclure toute une gamme d'avantages environnementaux. En conséquence, nous attribuons aux projets de cette catégorie de biodiversité terrestre et aquatique une nuance de Vert foncé à moyen.

## Bâtiments durables

| Évaluation                                                                                             | Description                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  <b>Light green</b> | <p>Construction, développement, exploitation, acquisition ou maintenance d'immeubles résidentiels et commerciaux qui remplissent l'un des critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Avoir reçu ou être en voie de recevoir, d'après leurs plans de conception, de construction et d'exploitation, une certification de conformité à des normes de construction par un tiers, notamment la certification LEED Or ou Platine ou des niveaux équivalents d'autres mécanismes de certification tels que BOMA BEST (Or ou Platine), BREEAM (Excellent ou Exceptionnel), ENERGY STAR (score supérieur à 85), ENERGY STAR pour les maisons neuves (v12.6+), Toronto Green Standard (v4)</li> </ul> |

(niveau 2 ou supérieur), Passive House Institute – EnerPHit, BC Energy Step Code (Partie 3 : Étape 3 ou supérieure, Partie 9 : Étape 4 ou supérieure), cote A ou B du certificat de performance énergétique du Royaume-Uni; Code d'étape zéro carbone de la Colombie-Britannique (étape 3 ou supérieure), Maison passive (classique, plus, premium), Norme de construction zéro carbone (version 2 ou ultérieure), BUILT GREEN (or et platine), Parcours de performance d'Efficiency Manitoba (niveau 4 ou supérieur), Maison nette zéro et maison prête pour la neutralité carbone de la CHBA; ou

- Figurer parmi les 15 premiers centiles du classement par un tiers des immeubles de la ville, de la province ou du pays concernant la performance au chapitre des émissions de GES ; ou
- Les rénovations ou les modernisations de bâtiments résidentiels ou commerciaux qui contribuent à réduire les émissions de gaz à effet de serre, y compris les projets ou les activités qui permettent, ou devraient permettre, selon une évaluation par un tiers, des économies d'énergie d'au moins 30 % par rapport à la consommation d'énergie de référence.

### Considérations analytiques

- L'AIE souligne que parvenir à des émissions nettes nulles dans les bâtiments nécessite des améliorations significatives en matière d'efficacité énergétique et un abandon progressif des combustibles fossiles. Tous les bâtiments doivent afficher une haute performance énergétique, les nouveaux projets s'attachant également à réduire les émissions provenant des matériaux de construction. De plus, la prise en compte des risques climatiques physiques est essentielle pour améliorer la résilience climatique de tous les bâtiments. Nous attribuons une nuance de Vert clair à cette catégorie de projets, reflétant notre opinion selon laquelle les critères du cadre garantissent que les bâtiments financés sont plus économes en énergie que ne l'exige la réglementation et présentent des performances énergétiques élevées.
- Dans le cadre de la transition vers une société à faibles émissions de carbone, la rénovation et la modernisation des bâtiments existants sont importantes. Les rénovations permettant une réduction d'au moins 30 % de la demande en énergie primaire représentent une nuance de Vert moyen. Cependant, la pratique du marché consiste à privilégier les nouveaux projets de construction, ce qui signifie que ceux-ci représenteront probablement une part plus faible des projets financés, compte tenu notamment de la pénurie de logements au Canada. Par ailleurs, la banque n'a pas explicitement exclu les bâtiments dotés d'un système de chauffage/refroidissement à base de combustibles fossiles ni les constructions sur des terrains vierges. Ces facteurs limitent notre nuance globale pour cette catégorie de projets.
- Les bâtiments existants peuvent également être éligibles dans cette catégorie s'ils font partie des 15 % meilleurs du parc immobilier national ou régional. Nous considérons que cela garantit le financement de bâtiments économes en énergie, avec une faible exposition au risque de transition. Nous attribuons une nuance de Vert clair à ces bâtiments qui font partie des 15 % les plus performants du parc immobilier national ou régional.
- Pour de nombreux bâtiments, nouveaux et existants, RBC utilisera les certifications de bâtiments écologiques pour identifier les bâtiments admissibles. Les certifications mentionnées fournissent des cadres d'évaluation de la durabilité des bâtiments et reflètent un engagement en faveur de la responsabilité environnementale ; nous estimons que les certifications les plus couramment utilisées dans le cadre (LEED, BREEAM et ENERGY STAR) représentent une amélioration par rapport aux codes locaux du bâtiment. Nous attribuons aux normes des bâtiments admissibles une nuance de Vert clair, mais notons que l'inclusion de certifications en cours d'utilisation peut être appropriée pour l'amélioration des bâtiments plus anciens, mais ne doit pas être considérée comme suffisante pour les nouvelles constructions. Les certifications de bâtiments écologiques couvrent un large éventail de problématiques environnementales, mais diffèrent considérablement dans leurs exigences en

matière d'efficacité énergétique, d'émissions incorporées des matériaux de construction et de résilience climatique. De nombreux systèmes basés sur un système de points ne garantissent pas les nouvelles constructions à faible émission de carbone ni les bâtiments existants à haute efficacité énergétique. Leur robustesse dépend de divers facteurs, tels que les niveaux atteints et le type de certification. En ce qui concerne les indicateurs de performance énergétique, la sélection doit garantir que, dans la plupart des cas, le financement soit orienté vers des bâtiments économes en énergie dont les performances dépassent les exigences minimales en matière d'énergie dans leur région respective. Nous considérons également comme un point fort le fait que RBC examine régulièrement les certifications admissibles.

- Les systèmes de chauffage/refroidissement directs des bâtiments utilisant des combustibles fossiles ne sont pas exclus du portefeuille d'actifs admissibles. Cela accroît les risques de verrouillage des émissions. De plus, les émissions liées à l'incorporation de carbone dans les nouveaux bâtiments sont importantes, mais le cadre ne comprend pas de critères permettant de les réduire systématiquement, ce que nous considérons comme une limite.

## Adaptation et résilience aux changements climatiques

| Évaluation                                             | Description                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|--------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <div><div></div><div></div></div> Dark to Medium green | <p>Mesures d'adaptation visant à réduire la vulnérabilité aux effets des changements climatiques, notamment les projets qui</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Développer des systèmes d'aide à l'information pour la surveillance des émissions de gaz à effet de serre et des systèmes d'alerte précoce aux catastrophes naturelles.</li><li>• Accroître la résilience face aux impacts physiques des changements climatiques, tels que l'élévation du niveau de la mer, les phénomènes météorologiques extrêmes et les catastrophes naturelles (par exemple, les barrières anti-inondations et la gestion et l'atténuation des feux de forêt).</li></ul> |

## Considérations analytiques

Les climatologues ont clairement indiqué qu'un certain degré de changement climatique se produira, même dans les scénarios les plus optimistes. Il est donc crucial de planifier et d'atténuer les risques potentiels afin de réduire les impacts financiers et environnementaux. La mise en œuvre de solutions d'adaptation peut également réduire l'extraction des ressources et les émissions liées à la reconstruction des infrastructures endommagées. Pour refléter les différents niveaux d'avantages et de risques climatiques et environnementaux des projets admissibles, qui varieront en fonction de la conception, de l'emplacement et de la mise en œuvre du projet, nous attribuons à la catégorie globale une nuance de Vert foncé au moyen. L'émetteur a indiqué qu'il ne financera pas de mesures d'adaptation appliquées à des actifs liés aux combustibles fossiles dans le cadre du programme.

- Nous attribuons une nuance de Vert foncé aux projets liés aux systèmes d'alerte précoce. Nous considérons que ces projets sont essentiels pour anticiper et atténuer les risques physiques liés au climat, tandis que les émissions de carbone et les autres impacts environnementaux associés restent relativement limités. Ces projets peuvent inclure la surveillance des émissions de gaz à effet de serre afin d'aider les entreprises et les collectivités à identifier et à limiter les dommages causés par les aléas climatiques.
- Ce cadre comprend également des projets visant à réduire les impacts des risques liés au climat qui impliquent des solutions de construction et d'ingénierie lourde. Nous attribuons une nuance de Verte moyenne aux projets qui améliorent la résilience climatique, reflétant les avantages de la réduction de la vulnérabilité aux impacts climatiques, mais aussi les importantes émissions intrinsèques et opérationnelles et autres risques environnementaux potentiels. Cette catégorie comprend les systèmes d'atténuation des inondations et des feux de forêt, tels que les barrières de protection et les systèmes de drainage, qui sont essentiels pour protéger les communautés et les biens contre les phénomènes météorologiques extrêmes. Cela dit, les

ouvrages de protection contre les inondations peuvent perturber les cours d'eau naturels ou les écosystèmes. De plus, la construction d'infrastructures d'adaptation comme les digues et les biens immobiliers résistants aux inondations est extrêmement gourmande en matériaux et en énergie. De même, certains équipements tels que les systèmes de pompage, de refroidissement et de drainage nécessitent des opérations, un entretien et une surveillance énergivores.

## Produits, technologies de production et procédés adaptés à l'économie circulaire

### Évaluation

 **Light green**

### Description

Projets ou entreprises qui facilitent ou réalisent des activités d'économie circulaire, notamment :

- Substitution des matières premières vierges par des matières 100 % secondaires (déchets recyclés ou réutilisés) (par exemple, tissus, métaux, fibres, bois et plastiques recyclés mécaniquement) dans les procédés de fabrication et industriels
- Fabriquer des produits recyclables ou compostables à partir de matières premières issues de déchets recyclés/réutilisés
- Récupération ou recyclage des matériaux minéraux dans les procédés de post-production des matériaux miniers et industriels
- Augmenter le taux d'utilisation d'un produit ou d'un actif pendant sa durée de vie utile (par exemple, par le partage et/ou la maintenance prédictive)

### Considérations analytiques

- L'approvisionnement en matières premières et la consommation d'énergie liés à la production de biens, ainsi qu'à leur élimination finale, représenteraient les deux tiers des émissions mondiales de gaz à effet de serre et auraient d'autres impacts environnementaux négatifs tels que la pollution des sols et de l'eau. Les biens produits de manière écoénergétique et visant également à limiter l'utilisation des ressources, notamment en augmentant le taux d'utilisation d'un produit ou d'un actif pendant sa durée de vie utile, peuvent contribuer à des économies importantes en matière d'émissions. Cependant, le recyclage de certains matériaux, notamment les plastiques, implique encore une dépendance aux combustibles fossiles et peut générer de la pollution atmosphérique.
- Cette catégorie pourrait inclure un large éventail de projets réalisés dans le cadre de ce dispositif, avec un éventail conséquent de bénéfices environnementaux et climatiques. Les projets admissibles contribuent à réduire la quantité de déchets envoyés aux sites d'enfouissement et à éviter les problèmes environnementaux connexes tels que la pollution de l'air, la contamination de l'eau et la dégradation des sols. Toutefois, ces projets pourraient inclure des équipements de production fonctionnant aux combustibles fossiles et ne comportent pas de seuils quantitatifs, notamment en ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble du cycle de vie. Cela dit, nous considérons comme un point positif le fait qu'elles n'incluent pas l'incinération industrielle. Par conséquent, nous attribuons une nuance de Vert clair à tous les projets de cette catégorie.

Shades of Green de S&P Global Ratings

| Assessments                                                                                          |                                                                                                                                         |                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                              |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  <b>Dark green</b>  |  <b>Medium green</b>                                   |  <b>Light green</b>                                  |  <b>Yellow</b>                                                                                                                                  |  <b>Orange</b>                                                                                       |  <b>Red</b>                                                                                                                                                               |
| <b>Description</b>                                                                                   |                                                                                                                                         |                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Activities that correspond to the long-term vision of an LCCR future.                                | Activities that represent significant steps toward an LCCR future but will require further improvements to be long-term LCCR solutions. | Activities representing transition steps in the near-term that avoid emissions lock-in but do not represent long-term LCCR solutions. | Activities that do not have a material impact on the transition to an LCCR future, or, Activities that have some potential inconsistency with the transition to an LCCR future, albeit tempered by existing transition measures. | Activities that are not currently consistent with the transition to an LCCR future. These include activities with moderate potential for emissions lock-in and risk of stranded assets. | Activities that are inconsistent with, and likely to impede, the transition required to achieve the long-term LCCR future. These activities have the highest emissions intensity, with the most potential for emissions lock-in and risk of stranded assets. |
| <b>Example projects</b>                                                                              |                                                                                                                                         |                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                              |
|  Solar power plants |  Energy efficient buildings                            |  Hybrid road vehicles                                |  Health care services                                                                                                                           |  Conventional steel production                                                                       |  New oil exploration                                                                                                                                                      |

Note: Pour que nous envisagions l'utilisation des fonds conformément aux principes de l'ICMA pour un projet vert, nous exigeons que les catégories de projets directement financées par ce financement se voient attribuer l'une des trois nuances de vert.

LCCR – Résilience climatique à faible émission de carbone. Un avenir LCCR est un avenir aligné sur l'Accord de Paris ; où l'augmentation de la température moyenne mondiale est maintenue en dessous de 2 degrés Celsius (2 C), avec des efforts pour la limiter à 1,5 C, au-dessus des niveaux préindustriels, tout en renforçant la résilience face aux effets néfastes du changement climatique et en atteignant des résultats durables en matière d'objectifs environnementaux, tant climatiques que non climatiques. À long terme et à court terme – Aux fins de cette analyse, nous considérons que le long terme s'étend au-delà du milieu du XXIe siècle et le court terme à la prochaine décennie. Verrouillage des émissions – Lorsqu'une activité retarde ou empêche la transition vers des alternatives à faibles émissions de carbone en perpétuant des actifs ou des processus (souvent l'utilisation de combustibles fossiles et les émissions de gaz à effet de serre correspondantes) qui ne sont pas alignés sur un avenir à faibles émissions de carbone ou qui ne peuvent s'y adapter. Actifs échoués – Actifs ayant subi des dépréciations, des dévaluations ou une conversion en passifs imprévues ou prématurées (selon la définition de l'Université d'Oxford).

## Catégories de projets sociaux

### Infrastructures de base abordables

Construction, développement, exploitation, acquisition, rénovation et entretien des infrastructures de base pour les communautés mal desservies et/ou éloignées qui ont un accès limité ou inexistant aux services, y compris, mais sans s'y limiter, l'eau potable, les égouts, l'assainissement et le transport de l'électricité.

#### Considérations analytiques

- Les types d'infrastructures identifiés dans le cadre, notamment l'eau, les eaux usées, l'assainissement et l'énergie, sont essentiels à la santé, au bien-être et à la croissance économique des communautés. Le manque d'accès sûr et fiable à ces systèmes expose les populations à divers risques sanitaires et fragilise les systèmes de santé publique.
- Pour évaluer la cohérence avec la population cible – identifiée comme étant des communautés mal desservies ou éloignées – RBC évalue si la communauté est totalement dépourvue de services, ne bénéficie que de services partiels ou intermittents, ou si elle est confrontée à des obstacles prohibitifs à l'accès aux services en raison de son éloignement géographique. Ils peuvent également intégrer des évaluations indépendantes réalisées par des agences gouvernementales de santé ou d'infrastructures, ou par d'autres sources gouvernementales ou universitaires, afin d'identifier ces communautés. Nous pensons que l'intégration de ces données contribue à garantir que les avantages profiteront en priorité aux communautés les plus démunies.
- Les institutions financières ont tendance à promouvoir les projets par le biais de leurs activités de prêt, ce qui limite leur vision des problèmes sociaux potentiels tels que l'accessibilité financière et les critères techniques.

### Accès aux services essentiels

Le produit peut être affecté à la construction, au développement, à l'exploitation, à l'acquisition ou à la maintenance de services essentiels publics gratuits ou subventionnés, dont les suivants :

- Éducation (y compris les universités, les écoles et les centres de formation du secteur public)
- Santé (hôpitaux publics, équipement médical, centres et programmes de santé mentale, résidences ou établissements de santé pour les personnes âgées ou les personnes handicapées)
- Centres de soins (garderies, centres communautaires, centres de soins pour personnes âgées)
- Services de secours et de préparation aux catastrophes (y compris l'intervention en cas de matières dangereuses, la recherche et le sauvetage, les centres d'évacuation, le pompage à grande capacité, les systèmes d'alimentation de secours, la maîtrise des inondations)
- Réhabilitation de parcs et d'autres espaces publics.

#### Considérations analytiques

- Les types de services inclus dans cette catégorie (tels que les soins de santé, l'éducation, les soins de santé et les secours en cas de catastrophe) sont essentiels pour assurer la sécurité et la mobilité économiques et améliorer les résultats en matière de santé. C'est particulièrement le cas pour les populations vulnérables et marginalisées. L'amélioration de l'éducation, notamment de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle, contribue à améliorer les perspectives d'emploi et la mobilité économique. De meilleurs résultats en matière de santé peuvent également améliorer les résultats scolaires, professionnels et économiques des bénéficiaires directs des services, ainsi que ceux de leurs familles et de leurs communautés. L'aide humanitaire peut contribuer à atténuer les effets à long terme des crises aiguës, tandis que la préparation peut permettre de renforcer la résilience des populations au fil du temps, notamment dans les régions où la capacité des gouvernements à fournir de l'aide est limitée. Le manque d'accès aux parcs et aux espaces publics peut entraîner

une détérioration de la qualité de l'air et une offre insuffisante d'activités récréatives sûres ; toutefois, l'absence de critères d'admissibilité plus précis pour ces projets implique que l'enjeu social traité peut être moins marqué que pour les autres types de projets de cette catégorie.

- Alors que certaines sous-catégories de projets ont des populations cibles intégrées, par exemple les centres de soins pour personnes âgées et les établissements pour personnes handicapées, d'autres sous-catégories n'ont pas de populations cibles explicites. Par exemple, les services de secours en cas de catastrophe seraient fournis à toutes les personnes touchées par une catastrophe naturelle, quel que soit leur niveau de revenu ou leur appartenance à une population marginalisée. De même, de nombreux investissements dans les soins de santé publique sont conçus et gérés de manière à fournir des services universels. Ces programmes universels peuvent permettre aux programmes de fonctionner beaucoup plus efficacement et faciliter l'accès partagé aux services pour les personnes issues de divers milieux socio-économiques, raciaux et culturels. Cela dit, il existe un risque que les bénéfices directs pour les populations les plus vulnérables soient dilués au sein de ces programmes.
- Nous considérons comme un avantage que tous les services essentiels financés soient soit accessibles au public, soit gratuits, soit subventionnés. L'accessibilité financière est un élément clé de l'accessibilité, en particulier pour les groupes marginalisés et/ou vulnérables.

### **Logement abordable**

Construction, aménagement, exploitation ou rénovation de logements répondant aux définitions de logements abordables accrédités ou enregistrés ou contribuant à l'accès des résidents à faibles et moyens revenus.

#### **Considérations analytiques**

- D'après les enquêtes économiques de l'OCDE : Au Canada, en 2025, l'accessibilité au logement s'est considérablement détériorée dans tout le pays. Les prix des logements et les loyers ont considérablement augmenté, dépassant ceux de la plupart des autres pays de l'OCDE, en raison d'une demande soutenue et d'une offre insuffisante. Les ménages à faible revenu sont confrontés à des coûts de logement nettement plus élevés, environ 35 % d'entre eux consacrant plus de 40 % de leur revenu disponible au remboursement de leur prêt hypothécaire ou au loyer, contre seulement 8 % environ pour l'ensemble de la population. Investir dans le logement abordable et social offre une solution pour alléger le fardeau des coûts de logement pour les ménages à revenus faibles et moyens, accroître l'offre locative accessible et contribuer à une stabilité sociale et économique plus large.
- RBC définit la population cible de cette catégorie comme étant les résidents à faible et moyen revenu, selon les normes établies par le Département américain du logement et du développement urbain (HUD) et l'Agence fédérale de financement du logement (FHFA). L'admissibilité au logement abordable sera basée sur les définitions établies dans la juridiction où se situe le logement, y compris des programmes tels que le produit MLI Select offert par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), ainsi que les programmes provinciaux et municipaux de logement abordable.
- Les programmes canadiens de logements abordables comprennent généralement des critères d'admissibilité, notamment des plafonds de revenus et des contrôles des loyers, afin de garantir que les logements soient accessibles et abordables pour les ménages à faibles et moyens revenus. Ces critères permettent de cibler efficacement l'aide, d'améliorer l'accès au logement, de réduire les charges financières pour les familles vulnérables et de maintenir la sécurité et la qualité du logement.
- La résilience du logement est une préoccupation majeure au Canada, car les infrastructures résidentielles sont de plus en plus exposées aux risques climatiques physiques, notamment les inondations, les feux de forêt et les phénomènes météorologiques extrêmes. En l'absence de résilience climatique, les résidents peuvent être exposés à des problèmes de santé et de sécurité lors d'événements climatiques à risque. RBC met en œuvre sa politique en matière de risques environnementaux et sociaux par le biais de son cadre d'évaluation des risques environnementaux (ERAF) et de son cadre de gestion des risques d'entreprise (ERMF).

### **Promotion socio-économique, autonomisation et création d'emplois**

Soutien aux organisations, notamment les organismes de bienfaisance enregistrés et les organisations à but non lucratif, qui visent à promouvoir le progrès socio-économique. Cela inclut des activités qui :

- Élargir l'accès à l'éducation financière, au renforcement des capacités et aux services (par exemple, des services financiers gratuits pour des populations cibles spécifiques) ;
- Soutenir l'accès à l'éducation, au développement des compétences, à l'aide au placement professionnel et à d'autres initiatives d'autonomisation économique ;
- Soutenir les micros, petites et moyennes entreprises où au moins un des propriétaires appartient à un groupe historiquement sous-représenté et détient au moins 51 % des parts de propriété ;
- Soutien aux micros, petites et moyennes entreprises dans les régions qui affichent des performances économiques inférieures aux attentes ou qui souffrent de multiples privations, telles que mesurées dans le contexte local ; et
- Programmes conçus pour une réponse d'urgence à une crise (par exemple, économique, sanitaire ou catastrophe naturelle) afin d'atténuer le chômage et/ou de fournir un soutien aux particuliers et aux entreprises.

### **Considérations analytiques**

- Les projets admissibles comprennent le soutien aux organisations, notamment les organismes de bienfaisance enregistrés et les organisations à but non lucratif qui visent à promouvoir le progrès socio-économique. Les projets de cette catégorie visent à lever les obstacles à la promotion socio-économique, à l'autonomisation et à l'emploi de multiples façons. Les projets qui élargissent l'accès à l'éducation financière, au renforcement des capacités et aux services peuvent accroître l'inclusion financière et réduire l'illettrisme financier, ce qui est particulièrement pertinent pour les populations ayant moins d'expérience des services financiers formels pour les aider à gérer les risques tels que ceux associés à un endettement excessif. Les projets visant à faciliter l'accès à l'éducation, au développement des compétences et à l'insertion professionnelle peuvent accroître le nombre d'étudiants inscrits et aider les étudiants défavorisés à obtenir un emploi valorisant une fois leur programme d'études ou de formation terminé. Les programmes de soutien aux MPME visent souvent à générer des retombées économiques plus larges pour la communauté en facilitant l'accès au capital. Cela favorise le développement des entreprises, ce qui contribue indirectement à la création d'emplois, à l'augmentation des salaires et à une plus grande activité économique dans ces communautés. Les projets admissibles comprennent également les interventions d'urgence visant à atténuer l'impact des catastrophes naturelles et autres crises, qui peuvent perturber l'emploi et engendrer des problèmes économiques, sanitaires et autres pour les collectivités.
- Cette catégorie de progrès et d'autonomisation socio-économiques vise plusieurs populations cibles. Les deux premières populations cibles sont celles qui n'ont pas accès à l'éducation financière et celles qui n'ont pas accès à l'éducation, au développement des compétences, à l'aide à l'insertion professionnelle et à d'autres initiatives d'autonomisation économique. Les MPME constituent également une population cible. Plus précisément, selon le projet, cela peut inclure des PME (MSME) dont au moins un des propriétaires appartient à un groupe historiquement sous-représenté et détient une participation d'au moins 51 %, constituant ainsi une population cible. RBC définit les groupes historiquement sous-représentés comme étant les populations à faible revenu, les minorités visibles, les personnes handicapées, les personnes âgées, les migrants/personnes déplacées, les jeunes vulnérables, les personnes LGBTQ+, les femmes, les peuples autochtones ou les gouvernements, et/ou d'autres populations marginalisées. Une autre population cible admissible est constituée des MPME situées dans des régions qui affichent des performances économiques inférieures aux attentes ou qui souffrent de privations multiples, telles que mesurées dans le contexte local. Cela repose sur les définitions applicables dans la juridiction concernée. Par exemple, au Canada, cela serait conforme à la définition de l'Indice canadien de privation multiple de Statistique Canada. La population cible finale de cette catégorie est celle qui se trouve en situation de crise, telle qu'une catastrophe économique, sanitaire ou naturelle. RBC identifie cela comme un ensemble d'événements potentiels, notamment les catastrophes naturelles et humanitaires, les attentats terroristes, les actes de violence de masse ou les tragédies importantes, ainsi que d'autres événements extérieurs ayant un impact direct ou indirect sur ses clients, ses communautés ou ses collègues, ou des événements susceptibles de présenter un risque pour sa réputation.
- RBC applique des politiques de gestion des risques sociaux à tous ses financements. Tous les actifs admissibles doivent être cohérents avec les politiques de gestion des risques sociaux applicables de RBC, qui offrent des garanties lors de l'octroi de financements aux entreprises et atténuent les risques potentiels. RBC dispose d'une politique d'entreprise relative aux prêteurs à risque et aux prêteurs sur salaire qui établit les exigences de RBC en matière de prestation de certains services

## Deuxième Opinion: Cadre des obligations durables de Royal Bank of Canada

bancaires aux prêteurs à risque et aux prêteurs sur salaire. Les normes et procédures de RBC en matière de gestion des risques environnementaux et sociaux pour les projets exigent des évaluations d'impact environnemental et social (EIES) pour tous les projets considérés comme à haut risque, conformément aux principes de l'Équateur, auxquels RBC est signataire. De plus, ce cadre exclut explicitement les prêts abusifs, ce qui atténue les risques sociaux.

# Publications connexes

- [\*Sustainability Insights: Behind the Shade: Climate Adaptation and Resilience\*](#), Dec. 8, 2025
- [\*Sustainability Insights: Behind the Shades: Transportation\*](#), Oct. 21, 2025
- [\*Sustainability Insights: Social Project Analysis: A Key Component Of Our SPOS And A Tool For Sustainable Development\*](#), June 25, 2025
- [\*Sustainability Insights: Behind the Shades: Power Generation, Transmission, and Distribution\*](#), June 23, 2025
- [\*Sustainability Insights: Behind the Shades: Real Estate\*](#), March 31, 2025
- [\*Analytical Approach: Second Party Opinions\*](#), March 6, 2025
- [\*FAQ: Applying Our Integrated Analytical Approach For Second Party Opinions\*](#), March 6, 2025
- [\*Analytical Approach: Shades Of Green Assessments\*](#), July 27, 2023

# Contacts analytiques

## Contact principal

**Alán Bonilla**  
San Francisco  
+1-415-371-5021  
alan.bonilla@spglobal.com

## Contacts secondaires

**Jennifer Craft**  
Englewood, CO  
+1-303-721-4106  
jennifer.craft@spglobal.com

## Contributeurs

**Tanmay Kumbharkar**  
Mumbai

**Rimpal Acharya**  
Pune

## Deuxième Opinion: Cadre des obligations durables de Royal Bank of Canada

Standard & Poor's Financial Services LLC ou ses sociétés affiliées (collectivement, S&P) reçoivent une rémunération pour la fourniture du produit Second Party Opinions et du produit European Green Bond External Review (séparément et collectivement, le Produit).

S&P peut également recevoir une rémunération pour la notation des transactions couvertes par le Produit ou pour la notation de l'émetteur des transactions couvertes par le Produit.

L'acheteur du produit peut être l'émetteur.

Ce produit n'est pas une notation de crédit et ne tient pas compte de la qualité du crédit ni n'entre en ligne de compte dans nos notations de crédit. Le Produit ne tient pas compte, n'affirme ni n'implique la probabilité d'achèvement des projets couverts par un financement donné, ni l'achèvement d'un financement proposé. Ce produit est une déclaration d'opinion et ne constitue ni une vérification ni une certification. Le Produit constitue une évaluation ponctuelle reflétant les informations qui nous ont été fournies au moment de sa création et de sa publication, et n'est pas surveillé. Ce produit n'est pas un rapport de recherche et n'est pas conçu comme tel. Les notations de crédit, opinions, analyses, décisions d'attribution de notation, points de vue reflétés dans le Produit et les résultats du Produit ne constituent pas des conseils en investissement, des recommandations concernant les décisions de crédit, des recommandations d'achat, de détention ou de vente de titres ou de prise de décisions d'investissement, une offre d'achat ou de vente ou une sollicitation d'offre d'achat ou de vente de titres, une approbation de la pertinence d'un titre, une approbation de l'exactitude des données ou conclusions fournies dans le Produit, ou une vérification indépendante des informations utilisées dans le processus de notation de crédit. Le Produit et toutes les présentations associées ne tiennent pas compte des objectifs financiers, de la situation financière, des besoins ou des moyens de l'utilisateur et ne doivent pas être utilisés par ce dernier pour prendre des décisions d'investissement. Les résultats du Produit ne sauraient se substituer au jugement et à l'expertise indépendants de l'utilisateur. Les résultats du Produit ne constituent pas des conseils financiers, fiscaux ou juridiques professionnels, et les utilisateurs doivent obtenir des conseils professionnels indépendants lorsqu'ils le jugent nécessaire.

Bien que S&P Global Ratings ait obtenu des informations de sources qu'elle juge fiables, S&P Global Ratings n'effectue aucun audit et ne s'engage à aucune obligation de diligence raisonnable ni de vérification indépendante des informations qu'elle reçoit.

S&P et tous les fournisseurs tiers, ainsi que leurs administrateurs, dirigeants, actionnaires, employés ou agents (collectivement les Parties S&P) ne garantissent pas l'exactitude, l'exhaustivité, l'actualité ou la disponibilité du Produit. Les parties S&P ne sont pas responsables des erreurs ou omissions (par négligence ou autre), quelle qu'en soit la cause, de la confiance accordée à l'utilisation des informations contenues dans le Produit, ni de la sécurité ou de la maintenance des informations transmises via Internet, ni de l'exactitude des informations contenues dans le Produit. Le produit est fourni « TEL QUEL ». S&P PARTIES NE FAIT AUCUNE DÉCLARATION NI GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, L'EXACTITUDE, LES RÉSULTATS, L'ACTUALITÉ, L'EXHAUSTIVITÉ, LA QUALITÉ MARCHANDE OU L'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER DU PRODUIT, OU LA SÉCURITÉ DU SITE WEB À PARTIR DE LEQUEL LE PRODUIT EST ACCÉDÉ. Les parties S&P n'ont aucune obligation de maintenir ou de mettre à jour le Produit ni de fournir des corrections, des mises à jour ou des versions ultérieures s'y rapportant. Les parties S&P n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude, l'actualité, la fiabilité, la performance, la disponibilité continue, l'exhaustivité ou les retards, omissions ou interruptions dans la livraison du Produit.

Dans la mesure permise par la loi, les parties S&P ne seront en aucun cas responsables envers quiconque de dommages directs, indirects, accessoires, exemplaires, compensatoires, punitifs, spéciaux ou consécutifs, de coûts, de dépenses, d'honoraires d'avocat ou de pertes (y compris, sans limitation, les pertes de revenus ou de bénéfices et les coûts d'opportunité ou les pertes causées par la négligence, la perte de données, le coût des matériaux de remplacement, le coût du capital ou les réclamations de tiers) en lien avec toute utilisation du Produit, même si elles ont été informées de la possibilité de tels dommages.

Certains éléments du Produit ont pu être créés à l'aide d'un outil d'intelligence artificielle (IA). Les produits publiés créés ou traités à l'aide de l'IA sont rédigés, examinés, édités et approuvés par le personnel de S&P.

S&P maintient une séparation entre ses activités commerciales et analytiques. S&P maintient certaines activités de ses unités opérationnelles séparées les unes des autres afin de préserver l'indépendance et l'objectivité de leurs activités respectives. Par conséquent, certaines unités commerciales de S&P peuvent disposer d'informations qui ne sont pas accessibles aux autres unités commerciales de S&P. S&P a mis en place des politiques et des procédures visant à préserver la confidentialité de certaines informations non publiques reçues dans le cadre de chaque processus analytique.

Réserve à la RPC : Toute « Deuxième Opinion » ou « évaluation » attribuée par S&P Global Ratings : (a) ne constitue pas une notation de crédit, une évaluation, une vérification de cadre de financement durable, une appréciation, une certification ou une appréciation telle qu'exigent les lois et réglementations chinoises applicables ; (b) ne peut être incluse dans aucun memorandum d'offre, circulaire, prospectus, document d'enregistrement ou tout autre document soumis aux autorités chinoises ou destiné à satisfaire à toute obligation réglementaire chinoise ; et (c) n'est pas destinée à être utilisée en Chine à des fins non autorisées par les lois et réglementations chinoises applicables. Aux fins du présent article, « RPC » désigne la partie continentale de la République populaire de Chine, à l'exclusion de Hong Kong, de Macao et de Taiwan.

Réserve à l'Inde : Les « Deuxièmes Opinions » ou « évaluations » attribués par S&P Global Ratings aux émetteurs ou aux titres cotés sur le marché boursier indien ne sont pas destinés à être utilisés, et ne doivent pas être pris en compte ou utilisés par les utilisateurs situés en Inde.

Australie : S&P Global Ratings Australia Pty Ltd fournit des avis de seconde partie en Australie sous réserve des conditions de la lettre de non-action de classe SPO de l'ASIC datée du 14 juin 2024. En conséquence, cet avis de seconde partie et les recherches connexes ne sont pas destinés à être distribués à toute personne en Australie autre qu'un client grossiste (tel que défini au chapitre 7 de la loi sur les sociétés) et ne doivent pas l'être.

Copyright © 2026 by Standard & Poor's Financial Services LLC. Tous droits réservés.